
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION DE MODIFICATION DE PERIMETRE DE PRISE EN CHARGE, AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE PROJET ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de FLEURY SUR ORNE (Département du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 avril 2016 - demandant l'intervention de l'EPF, s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans et lui délégrant l'exercice du droit de préemption.

SITUATION DU BIEN : Extension de périmètre aux parcelles cadastrées section AN numéros 129 et 130, pour une contenance de 1554 m².

PLU : PLU : Zone UC et Ub

PROJET : Futur aménagement central entre le Fleury sur Orne existant, la ZAC d'Habitat "Les Hauts de l'Orne" et la réalisation du plateau sportif communal.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 26 mai 2016 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : SCI FIER A BRAS

ÉVALUATION DOMANIALE : En cours d'instruction – les biens objet de l'extension restent à expertiser

IMPUTATION : Compte n°970 417 - FLEURY SUR ORNE "Logements sociaux"
Enveloppe projet : 1.582.500€ (+315.000,00 €) soit 1.897.500,00 € - Dotations Villes et territoires ruraux

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui a été consentie par la Commune de FLEURY SUR ORNE

ROUEN le 20 juin 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL